

19 nov. 2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au 520, 2^e Avenue à Weedon, mardi, le 19 novembre 2013 à 17h30. Les membres du conseil sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation, tel que requis par les articles 152 et 156 du *Code municipal*.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères: Joanne Leblanc
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin
Michel Croteau
Jean-René Perron
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 17h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Comptoir de services – SAAQ
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2013-474

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3 COMPTOIR DE SERVICES – SAAQ

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins de Weedon offre un guichet pour les services liés à l'immatriculation des véhicules automobiles de la SAAQ;

ATTENDU QUE ce comptoir de services est déficitaire;

ATTENDU QUE ce comptoir de services est fort apprécié de la population et que le conseil juge opportun de favoriser le maintien de ce service sur le territoire de la Municipalité de Weedon;

ATTENDU les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* qui précise, à son deuxième alinéa, qu'une municipalité peut « (...) également accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. »;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir le service et tout en travaillant sur les possibilités de le transférer vers un autre mandataire dans la localité;

EN CONSÉQUENCE,

2013-475

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RESOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la Municipalité de Weedon accorde une aide financière à la Caisse populaire Desjardins de Weedon afin de maintenir les activités du comptoir de services de la SAAQ dans sa succursale de Weedon portant l'adresse civique 225, 2^e Avenue à Weedon, selon les modalités suivantes :

1. L'aide financière accordée est d'un montant équivalent au déficit encouru par la Caisse populaire Desjardins de Weedon pour la gestion du comptoir de services de la SAAQ et ce, jusqu'à un maximum de 25 000\$;
2. L'aide financière est versée le 1^{er} décembre 2014 à la condition que la Caisse populaire Desjardins de Weedon ait payé toutes les taxes foncières dues à la municipalité et que les pièces justificatives prouvant le déficit aient été déposées;
3. L'aide financière est conditionnelle à ce que le comptoir de services ait maintenu ses activités jusqu'à la date du versement ou de son transfert ou de sa fermeture, au prorata du nombre de mois d'opération.

#6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2013-376

À 17h50, Monsieur Michel Gauvin propose la levée de cette séance extraordinaire.

Émile Royer

Directeur général / secrétaire-trésorier

Richard Tanguay

Maire